Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 085-218501914-20250514-25_VILLE_0842-AR

La Roche-sur-Yon
Le coeur Vendée

Direction Proximité et Prévention
Service Réglementation
Affaire suivie par Christelle CHAUVET
Tél : 02 51 47 48 30

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Arrêté N° 25_VILLE_0842

PORTANT AUTORISATION POUR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE,

VU le code de la santé Publique, notamment son article L. 3335-4, alinéa 2 ;
Considérant la demande de Monsieur Philippe SEGURA << ASSOCIATION VENTS ET MAREES >>, sis, 8, cous Bayard, 85000 LA ROCHE-SUR-YON, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de la manifestation << PRINTEMPS TH2ATRAL DES LYCEES 2025 >> qui se déroulera au Théâtre Municipal à La Roche-sur-Yon.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Philippe SEGURA << ASSOCIATION VENTS ET MAREES >> est autorisé exceptionnellement, et à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de la manifestation << PRINTEMPS THEATRAL DES LYCEES 2025 >> qui se déroulera au Théâtre Municipal à La Roche-sur-Yon, le :

- Dimanche 25 mai 2025, de 13h à 22h.

Article 2 : La Directrice Générale des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Le Maire Président,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr*

Fait à La Roche-sur-Yon, le 12/05/2025

Pour le Maire,
Danielle MARTIN
Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique,
la réglementation, la prévention des inégalités,
l'administration générale et l'état civil,

Signé numériquement le 13/05/2025
par MARTIN Danielle
Adjointe Sécurité, tranquillité publique, réglementation, prévention des inégalités, administration générale et état civil